

Cap-Santé, le 10 décembre 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 10 décembre 2025 à 19 h 05, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

## **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Jean-Claude Léveillée, préfet suppléant et maire de la Ville de Donnacona.

**Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre  
Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet  
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard  
Ville de Neuville, Simon Sheehy  
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson  
Ville de Portneuf, Joëlle Genois  
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon  
Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette  
Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie  
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon  
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet  
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard  
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne  
Ville de Saint-Marc-des-Carrières, Claire Dussault  
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain  
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance  
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

**Sont également présents :**

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière  
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2025
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

- 4.1 Liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2025
- 4.2 Règlement numéro 424 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2026 applicables aux municipalités – Adoption
- 4.3 Embauche de la greffière-trésorière adjointe à la Direction générale
- 4.4 Embauche d'une directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique

- 4.5 Nomination des membres de la commission de l'administration temporaire
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 5.1 Prévisions budgétaires des territoires non organisés de la MRC de Portneuf pour l'année 2026 – Adoption
- 5.2 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes municipales
- 5.3 Financement des projets réalisés dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf en 2025
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (3 règlements)
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 7.1 Adoption du rôle de comté 2026
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Projets recommandés
- 8.2 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf (FSE) – Projets recommandés et annulation d'une aide financière non remboursable accordée via la résolution CR 058-03-2025
- 8.3 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 8.4 Élaboration d'une planification stratégique et d'un plan de communication pour Portneuf, Culture de saveurs
- 8.5 Création de contenu et animation des réseaux sociaux de Portneuf, Culture de saveurs pour l'année 2026
- 8.6 Élaboration d'un scénario de déploiement pour un projet pilote de transport à la demande – Octroi de contrat
- 8.7 Rapport d'activités de la MRC de Portneuf pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 - Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – Projet image de marque
- 9.2 ~~Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf – Adoption~~
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. COMITÉ DE TRAVAIL ET SÉANCE ORDINAIRE : 21 janvier 2026 (17 h 30 et 19 h) / COMITÉ DE TRAVAIL : 4 février 2026 (17 h 30)**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 277-12-2025** Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :  
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025**

**CR 278-12-2025** CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 26 novembre 2025 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Alexandre Dostie et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025**

**CR 279-12-2025** CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 26 novembre 2025 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

- 4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 26 NOVEMBRE 2025**

**CR 280-12-2025** CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	77 671,21 \$
Service de la paie :	293 870,06 \$
Manoir Allsopp :	891,95 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	12 000,00 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	208 276,00 \$
▪ Tourisme :	14 487,74 \$
▪ Entente et projets culturels :	1 530,02 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	1 454,71 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	25 000,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	25 000,00 \$
▪ Plan climat :	4 484,03 \$
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	279,82 \$
Baux :	1 062,00 \$
Territoires non organisés :	287,38 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>666 294,92 \$</b>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2025;

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de greffièrre-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2025, et ce, telles que présentées.

---

Josée Frenette, greffièrre-trésorière

#### **4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 424 DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2026 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – ADOPTION**

**CR 281-12-2025**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté à la séance du conseil de la MRC de Portneuf le 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 424 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2026 applicables aux municipalités soumises à l'application budgétaire a été expédié par courriel aux membres en préparation du conseil du 26 novembre 2025, et qu'il a également été présenté lors de cette séance;

Il est proposé par M. Marc Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le règlement numéro 424 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2026 applicables aux municipalités.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3 EMBAUCHE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CR 282-12-2025**

CONSIDÉRANT que la réorganisation administrative demande d'apporter des modifications à l'organigramme de gestion de la MRC;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a présenté au nouveau conseil de la MRC certaines considérations dans l'élaboration de cet organigramme, après avoir expliqué les besoins et les enjeux au niveau opérationnel de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec les modifications proposées par la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il devient alors à propos de corriger la résolution numéro CRE 249-10-2025 de la séance extraordinaire tenue le 30 octobre 2025;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro CRE 249-10-2025 en remplaçant la décision du conseil par celle-ci;

QUE la MRC de Portneuf procède à l'embauche de Mme Cindy Beauchemin au poste cadre de greffière-trésorière adjointe, à temps plein, et confirme son entrée en poste à compter du 5 janvier 2026;

QUE Mme Beauchemin soit autorisée à signer pour et nom de la MRC tout document, notamment les chèques, contrats et lettres relatifs au bon fonctionnement de la MRC en cas d'absence de la directrice générale;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la Direction générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de Mme Cindy Beauchemin, selon la Politique sur les conditions d'emploi du personnel cadre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES FINANCES ET COORDONNATRICE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CR 283-12-2025**

CONSIDÉRANT que la réorganisation administrative demande d'apporter des modifications à l'organigramme de gestion de la MRC;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a présenté au nouveau conseil de la MRC certaines considérations dans l'élaboration de cet organigramme, après avoir expliqué les besoins et les enjeux au niveau opérationnel de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord avec les modifications proposées par la directrice générale, dont la création d'un poste de directeur des finances et coordonnateur en sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de la ressource embauchée en octobre au poste de directeur général adjoint, une candidate ayant participé au processus de sélection initial a été rencontrée en deuxième entrevue par M. Jean-Claude Léveillée, préfet suppléant, et Mme Josée Frenette, directrice générale;

CONSIDÉRANT que ces derniers recommandent au conseil l'embauche de Mme Valérie Veillette à titre de directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il devient alors à propos d'abroger la résolution CRE 246-10-2025 et d'en émettre une nouvelle, en tenant compte des changements survenus;

Il est proposé par M. Sylvain Ouimet et résolu :

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro CRE 246-10-2025;

QUE le conseil autorise la création du poste de directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique;

QUE la MRC de Portneuf procède à l'embauche de Mme Valérie Veillette au poste cadre de directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique, et confirme son entrée en fonction à compter du 5 janvier 2026;

QUE Mme Veillette soit autorisée à signer pour et nom de la MRC tout document relatif au bon fonctionnement du département des finances, notamment les transactions AccèsD, les transactions Visa et autres autorisations financières;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la Direction générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de Mme Valérie Veillette, selon la Politique sur les conditions d'emploi du personnel cadre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.5 NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION TEMPORAIRE**

##### **CR 284-12-2025**

CONSIDÉRANT que les élections municipales du 2 novembre dernier ont amené un remaniement majeur au sein du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que la majorité des comités et commissions doivent être reconstitués, et ce, en janvier 2026;

CONSIDÉRANT que d'ici là, plusieurs décisions et suivis doivent être assurés en ce qui concerne les ressources humaines;

CONSIDÉRANT que c'est la commission de l'administration qui est chargée de ces dossiers;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu afin de créer une commission de l'administration temporaire pour assurer la continuité des opérations, et que le conseil est d'accord pour nommer les membres du conseil qui se sont portés volontaires;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE le conseil nomme les personnes suivantes pour un mandat temporaire rétroactif au 3 novembre 2025, au sein de la commission de l'administration, et ce, jusqu'à la nouvelle constitution de ladite commission au début de 2026 :

- Mme Lise Baillargeon (Municipalité de Saint-Casimir);
- M. Mario Alain (Ville de Portneuf)
- M. Claude Duplain (Ville de Saint-Raymond);
- M. Guy Germain (Municipalité de Saint-Ubalde);
- M. Tommy Lefebvre (Ville de Cap-Santé);
- M. Jean-Claude Léveillé (Ville de Donnacona).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **5.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2026 – ADOPTION**

**CR 285-12-2025**

CONSIDÉRANT qu'un projet de prévisions budgétaires des TNO pour 2026 a été présenté aux membres du conseil lors de la rencontre du 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du projet de prévisions budgétaires des TNO pour 2026 et qu'il est d'accord pour son adoption le 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le surplus libre au 31 décembre 2025 est estimé à 294 793 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 122 prévoit que le conseil de la MRC de Portneuf fixe, pour les territoires non organisés, le taux de la taxe foncière par résolution conformément à l'article 989 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par M. Daniel Cauchon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2026 au montant de 553 354 \$ pour les territoires non organisés de la MRC de Portneuf, telles que présentées;

QUE le conseil autorise le maintien d'affectations qui n'ont pu se réaliser en 2025 à l'année 2026, pour un montant de 30 000 \$, pour l'acquisition d'équipements de sécurité civile ainsi que 22 369 \$ pour le Programme d'aide aux infrastructures;

QUE le conseil autorise une affectation du surplus d'exercice pour une dépense qui n'a pu se réaliser en entier en 2025 à l'année 2026, soit le Programme d'aide aux infrastructures au montant de 8 455 \$;

QUE le conseil autorise de majorer de 14 000 \$ le Programme d'aide aux infrastructures pour le porter à 110 000 \$;

QUE le conseil autorise l'affectation de 73 624 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer notamment les projets de vidange de fosses septiques (40 000 \$) et de signalisation (20 000 \$) ainsi que le bouclage du budget;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf fixe le taux de la taxe foncière à 0,3000 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année fiscale 2026;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2026, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à tout contribuable qui acquittera, après échéance, les impôts fonciers sur les territoires non organisés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

**CR 286-12-2025**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, un état des personnes en défaut de paiement pour les taxes municipales doit être dressé et déposé au conseil;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte du dépôt de la liste, ce 3 décembre 2025, des personnes en défaut de paiement pour les taxes municipales des territoires non organisés (TNO);

QUE le conseil mandate la directrice générale pour entamer des procédures de vente pour non-paiement de taxes des dossiers figurant sur cette liste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 FINANCEMENT DES PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF EN 2025**

**CR 287-12-2025**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a maintenu pour l'année 2025 son Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que ce programme rend admissibles à une aide financière les zones d'exploitation contrôlée, les associations de propriétaires, de même que tout regroupement de citoyens des TNO dans la mesure où ils présentent des projets de mise en valeur à portée collective;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application de ce programme, le Regroupement des propriétaires du secteur Falerie/Beaudet, la Zec Batiscan-Nelson, la Zec de la Rivière-Blanche et le Club Roquemont ont sollicité l'aide financière de la MRC de Portneuf en présentant des projets visant à mettre en valeur les territoires non organisés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 084-04-2025, a accepté de subventionner les projets suivants :

- Travaux d'entretien annuel du chemin menant au secteur Beaudet – Tronçon du lac Coucou / Rivière Batiscan (Regroupement des propriétaires du secteur Falerie/Beaudet);
- Remplacement d'un ponceau localisé sur le chemin menant au lac Philo – Émissaire Oz (Zec Batiscan-Nelson);
- Construction d'un bâtiment de services au camping du lac Picard (Zec Batiscan-Nelson);
- Gestion et opération des sites de matières résiduelles (Zec Batiscan-Nelson);
- Ajout de matériel aux côtes du chemin menant aux lacs du Petit Val, Cycnos et Lozon (Club Roquemont);
- Opération d'un site de déchets domestiques (Zec de la Rivière-Blanche);
- Amélioration du chemin d'accès au lac Blanc (km 0 à km 6) (Zec de la Rivière-Blanche);
- Réfection du chemin d'accès menant au nouveau site de camping des Saginnes (Zec de la Rivière-Blanche);

CONSIDÉRANT que le versement des subventions doit se faire uniquement suite au dépôt d'un rapport d'exécution permettant de détailler l'utilisation des sommes ayant été allouées pour leur réalisation;

CONSIDÉRANT que dans le cas de cinq de ces projets, les coûts engagés pour réaliser les travaux ont été moindres que ceux qui avaient été initialement prévus lors du dépôt de la demande de financement et que le montant de la subvention a, par conséquent, été ajusté de manière à se conformer aux conditions du Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf octroie des subventions au Regroupement des propriétaires du secteur Falerie/Beaudet (1 597 \$), à la Zec Batiscan-Neilson (40 469 \$), au Club Roquemont (617 \$) ainsi qu'à la Zec de la Rivière-Blanche (44 862 \$) sur la base du contenu des rapports d'exécution et de l'état de réalisation des projets présentés par ces organisations;

QUE les sommes non dépensées à ce poste budgétaire soient ajoutées, par affectation, aux sommes prévues au budget 2026 des TNO afin de majorer les montants disponibles pour financer des projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (3 RÈGLEMENTS)**

**CR 288-12-2025**

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 904-25 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 905-25 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 906-25 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la direction générale à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**7.1 ADOPTION DU RÔLE DE COMTÉ 2026**

**CR 289-12-2025**

CONSIDÉRANT qu'un projet de rôle de comté 2026 a été présenté aux membres du conseil de la MRC lors de la séance de travail du 3 décembre 2025, et que le tout est conforme;

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte et approuve le rôle d'évaluation de comté tel que déposé par M. Jean-François Boutin, évaluateur agréé, pour l'année 2026. La richesse foncière uniformisée s'établissant à 11 805 660 950 \$, conformément aux articles 261.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, cette dernière servira à répartir aux municipalités participantes les dépenses prévues au budget 2026 de la MRC de Portneuf conformément aux dispositions de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

### **8.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS**

**CR 290-12-2025**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 11 394 558 \$ à être accordée pour la période 2018-2025 (incluant un addenda de bonification signé en octobre 2020);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf possède les sommes nécessaires dans l'enveloppe du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets le 2 décembre dernier;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Aides financières non remboursables				
Entreprise/dossier	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Camp-école Kéno inc.	Phase de démarrage de Destination Camp Kéno	1 000 000 \$	Siège social à Saint-Augustin-de-Desmaures et camp de vacances à Saint-Alban	250 000 \$
Gestion Charles Bédard inc.	Expansion et création d'emplois	325 500 \$	Saint-Raymond	30 000 \$
Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre	Agrandissement d'un bâtiment (expansion)	536 735 \$	Rivière-à-Pierre	45 474 \$
	<b>TOTAL COÛT DE PROJET :</b>	<b>1 862 235 \$</b>	<b>TOTAL RECOMMANDÉ :</b>	<b>325 474 \$</b>

Il est proposé par M. Marc Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières non remboursables telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet suppléant à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF (FSE) – PROJETS RECOMMANDÉS ET ANNULATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE NON REMBOURSABLE ACCORDÉE VIA LA RÉSOLUTION CR 058-03-2025**

**CR 291-12-2025**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de confier à la commission du développement social et économique (CDSÉ) le soin d'analyser les demandes et de soumettre ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf a été modifiée le 17 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées et soumises à la rencontre de la CDSÉ du 2 décembre dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que parmi ces projets, les membres de la commission recommandent d'annuler l'aide financière non remboursable de deux mille dollars (2 000 \$) provenant du Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf (FSE) accordée en mars dernier (CR 058-03-2025) à l'entreprise « Aymen Tliba faisant affaire sous la dénomination sociale Distribution SA »;

CONSIDÉRANT que la CDSÉ recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Nom de l'entreprise	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
<b>Neuville</b>					
9526-9460 Québec inc.	2 000 \$	FSE volet 1	Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	2	-
9554-7014 Québec inc.	7 500 \$	FSE volet 2	Soutien au transfert ou à la relève d'une entreprise existante	3	6 TC 17 TP
<b>Pont-Rouge</b>					
Crèmerie d'à côté - Pont-Rouge inc.	10 000 \$	FSE volet 1	Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	1 TC 8 TP	-
<b>Saint-Raymond</b>					
Sciage Précî-Bois inc.	7 500 \$	FSE volet 1	Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	2 à 7	-

\* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé. C = Contractuel.

Il est proposé par M. Sylvain Ouimet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf annule, via la présente résolution, l'aide financière non remboursable de deux mille dollars (2 000 \$) provenant du Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf (FSE) accordée en mars dernier (CR 058-03-2025) à l'entreprise « Aymen Tliba faisant affaire sous la dénomination sociale Distribution SA »;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet suppléant à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)**

**CR 292-12-2025**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

CONSIDÉRANT que des projets ont été présentés aux membres du CIC lors de la rencontre du 9 décembre dernier;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers suivants présentés au CIC du 9 décembre 2025, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
<b>Neuville</b>					
#4435	36 250 \$	FLI-FLS	Prêt	2	6 TC 17 TP
<b>Saint-Basile</b>					
#2161	100 000 \$	FLI-FLS	Prêt	2	20 TC 2 TP

\* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé. C = Contractuel.

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet suppléant à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et les offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET D'UN PLAN DE COMMUNICATION POUR PORTNEUF, CULTURE DE SAVEURS**

**CR 293-12-2025**

CONSIDÉRANT que les secteurs agroalimentaire et agrotouristique sont prioritaires pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Portneuf on retrouve le regroupement d'entreprises agroalimentaires « Portneuf, Culture de saveurs » et qu'il s'agit d'un élément fort important dans la mise en oeuvre du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est bénéfique pour la région de développer et de promouvoir le regroupement « Portneuf, Culture de saveurs », qui est

composé de nombreuses entreprises agroalimentaires dont des attraits agrotouristiques, des kiosques à la ferme, des activités d'autocueillette, des boutiques gourmandes, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf coordonne Portneuf, Culture de saveurs conjointement avec la Table de concertation agralimentaire de Portneuf (Table agro) et qu'il est souhaité de continuer à optimiser les efforts pour augmenter les retombées de cette initiative;

CONSIDÉRANT que pour optimiser les efforts et ainsi augmenter les retombées il est souhaité d'élaborer une planification stratégique et un plan de communication pour Portneuf, Culture de saveurs;

CONSIDÉRANT que l'action « Élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique et un plan de communication pour optimiser les retombées de Portneuf, Culture de saveurs » est inscrite au plan d'action du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf et la Table agro ont formé un Comité de suivi pour mettre en œuvre cette action et que celui-ci est composé d'une agente de développement régional de la MRC de Portneuf et de quatre administrateurs de la Table agro qui sont aussi des entreprises membres de Portneuf, Culture de saveurs;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2025 une demande de prix avait été envoyée à six fournisseurs de services détenant une expertise reconnue dans le domaine agroalimentaire, et ce pour trouver une firme de consultants qui pourrait accompagner la MRC de Portneuf et la Table agro dans la mise en œuvre de cette action;

CONSIDÉRANT que quatre offres de prix ont été reçues et analysées par le Comité de suivi et que celle d'Altéa Stratégies d'affaires/Tessier Stratégies/Panoramik est celle qui répond le mieux aux exigences qui avaient été soumises dans le devis de demande de prix, et que c'est cette proposition que le Comité de suivi recommande, et ce au montant de 38 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il faut aussi prévoir divers frais, notamment des frais de consultation, et que le coût total du projet est estimé à 41 820 \$;

CONSIDÉRANT que la Table agro souhaite contribuer financièrement au projet à la hauteur de 8 370 \$, ce qui représente 20 % du coût de projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a un montant résiduel dans le cadre du projet « Actions 2025 visant la promotion et le développement du secteur agroalimentaire portneuvois » entériné via la résolution CR 013-01-2025, projet issu du budget 2025 aux fins de la promotion de l'agrotourisme/agroalimentaire et de la mise en oeuvre du PDTAB;

CONSIDÉRANT que des sommes sont prévues au budget 2026 de la MRC de Portneuf aux fins de la promotion de l'agrotourisme/agroalimentaire et de la mise en oeuvre du PDTAB;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE le conseil autorise un investissement monétaire de 33 450 \$ pour l'élaboration d'une planification stratégique et d'un plan de communication pour Portneuf, Culture de saveurs, et ce conditionnellement à la contribution financière de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf au montant de 8 370 \$;

QUE le contrat soit octroyé à Altéa Stratégies d'affaires/Tessier Stratégies/Panoramik et que les dépenses en lien avec l'élaboration de la planification stratégique et du plan de communication pour Portneuf, Culture de saveurs soient autorisées;

QUE le conseil autorise la Direction générale de la MRC de Portneuf à signer ledit contrat avec Altéa Stratégies d'affaires/Tessier Stratégies/Panoramik et à effectuer les dépenses relatives au projet;

QU'un montant de 10 000 \$ des dépenses soit comptabilisé au poste budgétaire 2025 « FRR – Promotion agrotourisme/PDTAB » numéro 02 62168 970, à même les résiduels du projet « Actions 2025 visant la promotion et le développement du secteur agroalimentaire portneuvois » qui avait été entériné dans le cadre de la résolution CR 013-01-2025;

QUE la balance des dépenses, au montant de 23 450 \$, soit comptabilisée au poste budgétaire 2026 « FRR – Promotion agrotourisme/PDTAB ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.5 CRÉATION DE CONTENU ET ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX DE PORTNEUF, CULTURE DE SAVEURS POUR L'ANNÉE 2026**

##### **CR 294-12-2025**

CONSIDÉRANT que les secteurs agroalimentaire et agrotouristique sont prioritaires pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Portneuf on retrouve le regroupement d'entreprises agroalimentaires « Portneuf, Culture de saveurs » et qu'il s'agit d'un élément fort important dans la mise en oeuvre du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est bénéfique pour la région de promouvoir le regroupement « Portneuf, Culture de saveurs », qui est composé de nombreuses entreprises agroalimentaires dont des attractions agrotouristiques, des kiosques à la ferme, des activités d'autocueillette, des boutiques gourmandes, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf administre les réseaux sociaux de Portneuf, Culture de saveurs et qu'elle souhaite continuer à optimiser les efforts pour augmenter les retombées de ces outils qui servent à promouvoir l'offre agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que M. David Casavant a animé, pendant l'année 2024 ainsi qu'en 2025, les réseaux sociaux de Portneuf, Culture de saveurs et qu'il a fait un excellent travail;

CONSIDÉRANT que des articles devront être rédigés pour promouvoir Portneuf, Culture de saveurs, notamment via les infolettres du réseau Terroir et Saveurs du Québec, et que M. David Casavant a la capacité de rédiger ces articles;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 8 000 \$ permettrait à M. David Casavant de créer du contenu (incluant la rédaction d'articles) et d'animer les réseaux sociaux de Portneuf, Culture de saveurs pendant toute l'année 2026;

CONSIDÉRANT que des sommes sont prévues au budget de la MRC de Portneuf aux fins de la promotion de l'agrotourisme/agroalimentaire et de la mise en oeuvre du PDTAB;

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE le conseil autorise un investissement monétaire de 8 000 \$ pour la création de contenu (incluant la rédaction d'articles) et l'animation des réseaux sociaux de Portneuf, Culture de saveurs, le tout échelonné sur l'année 2026;

QUE le conseil autorise l'octroi d'un contrat à M. David Casavant pour la création de contenu (incluant la rédaction d'articles) et l'animation des réseaux sociaux de Portneuf, Culture de saveurs, et ce au montant de 8 000 \$, et que la Direction générale de la MRC de Portneuf soit autorisée à signer le contrat;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 2025 « FRR – Promotion agrotourisme/PDTAB » numéro 02 62168 970.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.6 ÉLABORATION D'UN SCÉNARIO DE DÉPLOIEMENT POUR UN PROJET PILOTE DE TRANSPORT À LA DEMANDE – OCTROI DE CONTRAT**

**CR 295-12-2025**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté, en mai 2024, le Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) pour le territoire de la MRC de Portneuf (résolution CR 128-05-2024);

CONSIDÉRANT que le PMDI propose la mise en oeuvre de solutions et d'actions concrètes et durables pour répondre aux différents enjeux liés à la mobilité des personnes, et ce sur un horizon global d'une quinzaine d'années;

CONSIDÉRANT l'action 9 du PMDI, soit Planifier et mettre en place une offre de transport collectif à la demande régionale;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du plan d'action 2025-2026 découlant du PMDI, certaines étapes relatives à cette action ont été réalisées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été transmise à trois fournisseurs de services le 15 octobre 2025, que la date de dépôt des propositions était le 5 novembre 2025 et que la MRC de Portneuf a reçu deux propositions de services;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de mise en œuvre du PMDI se sont réunis le 13 novembre 2025 pour procéder à l'analyse des offres reçues;

CONSIDÉRANT que le comité recommande l'octroi du contrat d'élaboration du scénario de déploiement pour un projet pilote de transport à la demande à la firme Vecteur5 pour un montant de 45 350 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été engagée pour soutenir la mise en œuvre du PMDI (résolution CR 067-03-2025);

CONSIDÉRANT que la Corporation de transport régional de Portneuf (CTR) prévoit une contribution financière de l'ordre de 10 000 \$ pour la réalisation du projet;

Il est proposé par M. Daniel Cauchon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à Vecteur5 pour une somme de 45 350 \$ plus taxes applicables;

QUE le devis de la demande de prix, la proposition de services ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre la MRC et le prestataire de services retenu;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « PMDI » numéro 02 36010 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.7 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE PORTNEUF POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC**

**CR 296-12-2025**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé, en mars 2020, une entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC avec la ministre responsable de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que selon l'entente, un rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 doit être produit, adopté et diffusé sur le site Web de la MRC et transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que la saisie des données de reddition de comptes exigées dans l'entente a été réalisée sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) dans l'outil de reddition de comptes W09;

Il est proposé par M. Alexandre Dostie et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport d'activités préparé par le Service de développement économique et que ce dernier soit transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

QUE ce rapport soit diffusé sur son site Internet tel que requis à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. DOSSIERS RÉGIONAUX**

**9.1 LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF – PROJET IMAGE DE MARQUE**

**CR 297-12-2025**

CONSIDÉRANT que les MRC de La Jacques-Cartier et de Portneuf ont confié la gestion du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf par entente;

CONSIDÉRANT que la Vélopiste est une partie prenante de l'offre récrétouristique régionale et gagne à être connue et promue;

CONSIDÉRANT que la Vélopiste a déposé un projet auprès des deux MRC afin de déployer la nouvelle image de marque;

CONSIDÉRANT que les MRC concernées désirent supporter financièrement ce projet;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve, conditionnellement à l'approbation de la MRC de La Jacques-Cartier, le projet déploiement de l'image de marque de la Vélopiste au montant de 43 232,80 \$, plus taxes;

QUE le conseil autorise la MRC à financer un montant de 17 293,12 \$;

QUE le projet soit financé par le Fonds régions et ruralité 2025-2028;

QUE le conseil autorise la Direction générale à signer tous les documents nécessaires;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier et à la Direction générale de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

Le point a été retiré de l'ordre du jour, considérant la non-réception des documents permettant l'adoption de la résolution.

#### **10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

##### **COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

M. Jean-Claude Léveillée mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

##### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Aucune mention n'a été relatée.

##### **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune mention n'a été relatée.

##### **COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

M. Jean-Claude Léveillée mentionne qu'à la suite d'une rencontre tenue cette semaine, les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

##### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Jean-Claude Léveillée mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

##### **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Jean-Claude Léveillée mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

## **TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Guy Germain mentionne que lors de la rencontre tenue ce matin, il a été décidé, entre autres, que les prochains dossiers seront traités en janvier prochain, à la suite de la nouvelle composition des différents comités et commissions de la MRC.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

M. Cédric Champagne invite la population à venir visiter le *Marché de Noël* qui se tiendra le 13 décembre prochain de 10 h à 16 h à l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf.

M. Sylvain Ouimet lance une invitation à venir visiter le *Noël au village* qui aura lieu le 13 décembre prochain à Deschambault-Grondines.

M. Claude Duplain invite également la population à visiter ces 2 marchés de Noël, à passer la nuit à Saint-Raymond, et à profiter du *Marché public des Fêtes* qui se tiendra le 14 décembre prochain sur le parvis de l'église à Saint-Raymond.

En terminant, M. Jean-Claude Léveillée souhaite à toutes et à tous un joyeux temps des Fêtes, à prendre du repos en famille et entre amis, et à profiter des nombreuses activités offertes sur tout l'ensemble du territoire portneuvois.

## **12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

## **13. COMITÉ DE TRAVAIL ET SÉANCE ORDINAIRE : 21 JANVIER 2026 (17 H 30 ET 19 H) / COMITÉ DE TRAVAIL : 4 FÉVRIER 2026 (17 H 30)**

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 298-12-2025**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 30 sur la proposition de M. Dany Bisson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet suppléant,

La greffière-trésorière,

---

Jean-Claude Léveillée

---

Josée Frenette